Publié sur *U2P* (https://u2p.nc)

Prévention des risques professionnels

La DTE et la CAFAT organisent des "matinées de la prévention"
Pour évaluer les risques professionnels et prendre les mesures nécessaires dans votre entreprise, une obligation du code du travail, inscrivez-vous aux matinées de la prévention de la DTE, à Nouméa, Koné ou Poindimié.

La DTE et la CAFAT organisent à l'attention des entreprises des conférences techniques sur des sujets de sécurité et de protection de la santé au travail. Ces conférences sont gratuites, elles durent une matinée et visent à donner aux participants une information générale sur la réglementation, la technique et la méthodologie d'action pour le sujet traité.

Le nombre de places par entreprise n'est pas limité.

Nouméa CAPS (Centre administratif de la Province sud)
Alcool Cannabis - Objectif ZERO (20 Juin)
Prévenir sur le risque routier (18 Juillet)
Formations à la sécurité (29 août)
Évaluer et agir sur le risque routier (8 Août)
Organisation administrative de la prévention (3 Octobre)
Alcool et pots d'entreprises (7 Novembre)

Koné - Hôtel Koniambo
Alcool Cannabis - Objectif ZERO (21 Juin)
Prévenir sur le risque routier (19 Juillet)
Évaluer et agir sur le risque routier (9 Août)

Formations à la sécurité (30 Août)
Organisation administrative de la prévention (4 Octobre)
Alcool et pots d'entreprises (8 Novembre)

Poindimié - Hôtel TIETI
Alcool Cannabis - Objectif ZERO (22 Juin)
Formations à la sécurité (20 Juillet) reporté en août

Évaluer les risques psychosociaux (31 août)
Évaluer et agir sur le risque routier (10 Août)
Organisation administrative de la prévention (5 Octobre)
Alcool et pots d'entreprises (9 Novembre)

Alcool Cannabis Objectif ZERO

L'alcool et le cannabis, que ce soit dans le travail ou dans la sphère privée sont des causes d'accidents et de mortalité. Ces psychotropes gênèrent souvent des comportements violents, déconnectent de la réalité et favorisent l'absentéisme au travail. Ils empoisonnent la vie de tous que l'on soit un adepte de l'ivresse ou pas.

La rigueur que l'entreprise aura concernant leur consommation dans le cadre du travail permettra indirectement de changer les mentalités, de changer le regard que les travailleurs ont sur l'ivresse et la consommation d'alcool que ce soit dans le travail ou dans la vie privée.

Cette matinée de la prévention vise à donner aux participants, les tenants et les aboutissants permettant de mettre en place et de faire vivre une politique d'entreprise sans alcool, sans cannabis, tolérance zéro.

Formations à la sécurité

L'employeur organise une formation pratique et appropriée à la sécurité au bénéfice de ses salariés. La formation à la sécurité a pour objet d'instruire le travailleur des précautions à prendre pour assurer sa propre sécurité mais aussi celle des autres.

Quelles sont les formations sécurité obligatoires (directement et indirectement), sous quelles formes, à quels travailleurs s'adressent-elles ?

Cette matinée de la prévention vise à donner aux participants l'information et les outils nécessaires pour répondre à cette obligation du code du travail.

Evaluer et agir sur le risque routier

Le risque routier constitue la première cause d'accidents mortels au travail et toutes les entreprises peuvent être concernées. C'est un risque qui ne s'aborde pas sans détenir une méthodologie d'évaluation et une connaissance des actions de prévention spécifiques à mettre en place.

Les routes calédoniennes tuent. Comme pour l'alcool et le cannabis, l'entreprise peut jouer un rôle sur le changement des mentalités au regard de la conduite automobile.

Cette matinée de la prévention vise à donner aux participants l'information et les outils nécessaires pour sensibiliser les salariés et prévenir efficacement ce risque.

Organisation administrative de la prévention

La santé et la sécurité au travail repose sur des principes juridiques fondamentaux visant à prévenir les risques pour les salariés au travers de vérifications périodiques, dans certains cas d'un règlement intérieur, de plans de prévention, au minimum d'un dossier EVRP.

Cette matinée de la prévention vise à donner aux participants toutes les informations permettant de répondre à ces obligations règlementaires en passant par les rapports des vérifications, les registres, les plans, l'affichage sécurité au poste de travail, etc.

Alcool et pots d'entreprises?

Un départ, un anniversaire, une nomination, une fin d'année, nombreuses sont les occasions qui amènent les entreprises à organiser des pots visant à regrouper les salariés pour partager un moment de convivialité, un moment ou trop souvent l'alcool coule à flot. Pourtant, l'introduction, la distribution et la consommation d'alcool sont interdites dans le travail. L'alcool est-il vraiment nécessaire pour renforcer la cohésion des employés de l'entreprise ?

Non. Il n'y a pas une seule raison qui justifie cette prise de risque par l'employeur. Il prend des risques pour lui, pour ses salariés et pour son entreprise.

Cette matinée de la prévention vise à faire un point des risques encourus dans le cas de pots alcoolisés, à évoquer la situation inverse, celle d'un pot sans alcool.

Cliquez sur ce lien pour vous inscrire !

https://dtenc.gouv.nc/inscription-aux-matinees-de-la-prevention

Retour à l'accueil